

Appendix  
(A.)  
No. I.  
22<sup>d</sup> Jan'y.

To the Honorable the Knights, Citizens and Burgesse of the Province of Lower-Canada in Provincial Parliament assembled.

Report of the Commissioners of Internal Communications for the County of Quebec, made to the Governor and both Houses of the Provincial Parliament according to the Act 57, Geo. III. Cap. 13.

**T**HE Commissioners humbly report as follows, that is to say:—

That on the 26th April 1817, they were appointed Commissioners for the County of Quebec, but their Commission not having been enregistered until the 6th of May following, was not delivered to them until the 10th of the same month, or thereabouts.

Immediately after their nomination they requested an Extract of the Report of the Special Committee named by the House of Assembly, early in the Session holden in that year, to enquire into the Internal Communications, which Report was made to the House on the 7th of February in the same year, and obtained the said Extract. By that Report the improvements intended for that County are established, and the Commissioners made it their duty to take the Report as their guide, and have conformed thereto as circumstances would permit. The Legislature appears to have allowed the sum of six thousand four hundred pounds, for this County, upon the data in that Report, and upon the same data the Commissioners have acted.

The Commissioners as soon as appointed, inserted an Advertisement in the Quebec Gazette and in the Mercury, one of the Public Papers of this District, stating the days and place when and where their Office would be open for receiving any Communication which might be addressed to them relatively to the nature of their duties by Law prescribed, and the Commissioners, immediately afterwards caused to be prepared a Plan of that part of the Beach at the mouth of the River St. Charles upon which St. Paul Street in the Lower-Town of Quebec was laid out and established; a street indispensably necessary to the free and easy communication between the inhabitants of St. Roch Suburb and the Lower Town of Quebec. The said Plan being conformable to that laid before the Committee of the House of Assembly, in the same year 1817, and produced to the Special Committee of the House of Assembly several years before, and the same having been submitted to His Excellency Sir John Coape Sherbrooke, late Governor of this Province, accompanied by a Report of the Commissioners praying authority to execute the works necessary for the opening of that Street, it was his pleasure to approve that Report, and accordingly to authorize the Commissioners then to open a portion of Saint Paul Street, beginning at Saint Peter Street in the Lower Town of Quebec, and terminating at Saint Thomas Street, abstaining from authorizing the Commissioners to open the rest of the Street until the ensuing year, inasmuch as the Act under which the Commissioners were acting did not admit the expenditure of more than one half of the monies allowed for each County, in the first year, and that it was supposed by the Commissioners at the time, that the works which it would be necessary to execute would exceed the sum allowed for the County by one half. And on the 26th December 1817, the Commissioners were authorized to contract for the remaining portion of St. Paul Street beginning at St. Thomas Street and proceeding thence as far as the Bateau House, and by virtue of the Approval of their second Report respecting St. Paul Street, the same was continued as far as the Bateau House, and is at present in the occupation of the Public, and is the most necessary and easy communication with the City. There remain nevertheless to be executed some beneficial and most useful improvements between the Bateau House and the King's Wood-Yard near Palace Gate, consisting in the demolition of the Bateau House, a wooden structure which stands upon a part of St. Paul Street of which it obstructs the continuity, also the King's Store, a building in the worst state, and from the representations made by the Commissioners, it is probable those buildings will be demolished next Spring, and it will then be necessary to prolong St. Paul Street as far as Palace Street, causing what works are necessary there, to be performed; It would likewise be very useful to prolong St. Paul Street all along the King's Wood-Yard, on the Beach, by erecting there wharves of a proper height as far as St. Roch Street, whereby a direct, free, easy and uninterrupted communication would be opened to the inhabitants of the Lower Town and St. Roch Suburb.

The Commissioners next visited the Cap Rouge Hill in order to observe of what ameliorations it was susceptible, but after several visits they were unanimously of opinion that it is impossible so to diminish the steepness thereof, as to render the ascent and descent gentle, but upon examining the environs of the said Hill the Commissioners have discovered that it was extremely easy to change the direction thereof and to trace one of which the ascent and descent should be gentle, easy and shorter than the present Hill is, and they accordingly caused to be made a descriptive Plan of the intended ascent, which they submitted to His Excellency Sir John Coape Sherbrooke for his approbation, and on the 18th August 1817, received his Answer, approving their Report, and accordingly the Commissioners made a visit accompanied

Aux Honorables Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de la Province du Bas-Canada, en Parlement Provincial assemblés.

Rapport des Commissaires pour les Communications intérieures du Comté de Québec, fait au Gouverneur et aux deux Chambres du Parlement Provincial, conformément au Statut de la 57e. année du Règne de sa présente Majesté, Chapitre 13.

**L**ES Commissaires font humblement rapport comme suit, savoir:—

Que le 26 Avril 1817, ils furent nommés Commissaires pour le Comté de Québec, mais leur Commission n'ayant été enrégistrée que le six Mai suivant, elle ne leur fut délivrée que vers le dix du même mois.

Immédiatement après leur nomination, ils sollicitèrent un Extrait du Rapport du Comité Spécial nommé par la Chambre d'Assemblée au commencement de la Session tenue la même année pour s'enquérir des Communications intérieures, lequel Rapport a été fait à la Chambre le sept Février de la même année et lequel Extrait leur fut délivré. Par ce Rapport les Améliorations projetées pour ce Comté sont fixées, et les Commissaires se sont fait un devoir de prendre ce Rapport pour leur Guide, et s'y sont conformés autant que les circonstances ont pu le permettre. C'est d'après les données de ce Rapport que la Législature paraît avoir alloué la Somme de six mille quatre cens Livres pour ce Comté: et c'est d'après les mêmes données que les Commissaires ont agi.

Les Commissaires ont donné, aussitôt après leur nomination et appointement, un Avertissement dans la Gazette de Québec et dans le *Mercury*, un des papiers publics de ce District, indiquant les jours et lieu où leur Bureau seroit ouvert pour recevoir toute communication qu'on voudroit leur donner, relative à la nature des devoirs qui leur étoient prescrits par la Loi: et immédiatement après, les Commissaires firent faire un plan de cette partie de la grève de la Rivière St. Charles, à l'embouchure d'icelle, sur laquelle étoit tracée et fixée la Rue St. Paul dans la Basse-Ville de Québec, une Rue indispensablement nécessaire, pour la communication libre et facile entre les habitans du Faubourg St. Roch et la Basse-Ville de Québec; ce plan étant conforme à celui soumis au Comité de la Chambre d'Assemblée la même année, mil huit cent dix-sept, et produit devant un Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, plusieurs années avant, et ce plan ayant été soumis à Son Excellence Sir John Coape Sherbrooke, ci-devant Gouverneur de cette Province, avec un Rapport des Commissaires demandant à être autorisés à faire les travaux nécessaires pour l'ouverture de cette Rue, il lui a plu d'approuver ce Rapport et en conséquence autoriser les Commissaires à ouvrir pour le moment cette partie de la Rue St. Paul, à partir de la Rue St. Pierre dans la Basse-Ville de Québec, à venir à la Rue St. Thomas; réservant d'autoriser les Commissaires à ouvrir l'autre partie de cette Rue l'année suivante, vu que le Statut en vertu duquel les Commissaires agissoient, ne permettoit point d'employer plus de la moitié des Argens alloués à chaque Comté la première année, et qu'il étoit supposé, d'après l'estimation faite par les Commissaires alors, que les travaux nécessaires à être faits excéderoient la moitié de la somme allouée pour le Comté: et le 26 Décembre 1817, les Commissaires furent autorisés à contracter pour l'autre partie de la Rue St. Paul à partir de la Rue St. Thomas à gagner à la Maison des Bateaux, et en vertu de l'approbation donnée à leur deuxième Rapport relatif à la Rue Saint Paul, elle a été continuée jusqu'à la Maison des Bateaux, et est maintenant à l'usage du Public, et la Communication la plus nécessaire et la plus facile de la Cité. Il y a encore cependant des améliorations avantageuses et des plus utiles à faire à partir de la Maison des Bateaux à gagner au Parc du Roi au Palais, ce seroit de démolir la Maison des Bateaux qui est construite en bois, et qui se trouve bâtie sur partie de la Rue Saint Paul et en obstrue la continuation, ainsi que le Magasin du Roi, dont la bâtie est en fort mauvais état, et d'après les représentations faites par les Commissaires, il est probable que les bâties seront démolies le Printemps prochain, et alors il sera nécessaire de continuer la Rue Saint Paul jusqu'à la Rue du Palais, en y faisant faire les travaux nécessaires. Il seroit aussi fort avantageux de prolonger la Rue Saint Paul tout le long du Parc du Roi sur la grève, en y bâtant des Quais d'une hauteur convenable à gagner jusqu'à la Rue Saint Roch, ce qui donneroit une Communication directe, libre, facile et non interrompue aux habitans de la Basse-Ville et du Faubourg St. Roch.

Les Commissaires ont ensuite fait la visite de la Côte du Cap Rouge, afin de voir les Améliorations dont elle étoit susceptible, mais après plusieurs visites, ont été unanimement d'opinion qu'il est impossible d'en adoucir la rampe de manière à la rendre facile, mais en visitant les environs de cette Côte, les Commissaires ont découvert qu'il étoit extrêmement facile d'en changer la course et d'en tracer une dont la rampe seroit douce, facile et plus courte que la côte actuelle, et en conséquence, ils firent faire un plan figuratif de la nouvelle côte projetée, lequel ils soumirent à Son Excellence Sir John Coape Sherbrooke pour son approbation, et le 18 Août 1817, reçurent sa réponse approuvant leur rapport, et en conséquence les Commissaires firent une visite avec les propriétaires des lieux afin de leur

Appendix  
(A.)  
No. I.

22<sup>d</sup> Jan'y.